

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

---

## DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

---

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition, à réaliser sur le site de l'ancienne <b>Usine ACOME</b> à MORTAIN-BOCAGE (Département de la Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 25% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 27 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Association coopérative d'ouvriers en matériels électriques – entreprise de fabrication de fils et câbles électriques (parcelle AO14)
PLU :	
PROJET :	Site à vocation touristique et/ou usage de loisirs au regard du potentiel existant (sport d'escalade notamment) ; éventuellement renaturation, à définir dans le cadre de l'étude de programmation.
PRISE EN CHARGE AU TTITRE DU FONDS FRICHES:	Comité de programmation du 17-10-17 Commission permanente régionale du 16-10-17
PROPRIÉTAIRE :	ACOME
ENVELOPPE PROJET :	<b>60 000 €HT</b>

ROUEN, le 14 DEC. 2017

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

